

Madame Bernadette Dallèves Allet et Monsieur Jacques Allet: Monsieur et Madame Pierre Dallèves:

Monsieur et Madame Jacques-Arnold de Kalbermatten:

Monsieur Raphaël Dallèves:

Madame Caroline Dallèves Romaneschi:

Monsieur et Madame Melchior **Allet** et leurs enfants Alexandra, Jacques et Nicolás;

Madame Nathalie Allet Coudray, Monsieur Stéphane Coudray

et leurs filles Axelle et Mara:

Madame Romaine Allet Jaccard, Monsieur Michel Jaccard et sa fille Nell;

Mademoiselle Coralie Dallèves:

Mademoiselle Laure Dallèves et Monsieur Mathieu Blanc:

Mademoiselle Fanny Dallèves:

Monsieur et Madame Christophe **de Kalbermatten** et leurs enfants Paul, Sophie et Jean;

Monsieur et Madame Christophe **de Dardel** et leurs filles Joséphine, Louise, Eva et Marie; Monsieur et Madame Olivier Mauler et leurs enfants Alix, Mathilde et Arnaud;

Monsieur et Madame Matthieu de Kalbermatten et leur fils Stanislas: Monsieur Laurent Romaneschi;

Monsieur Augustin Romaneschi; Monsieur Louis Romaneschi:

leur père Monsieur Rino Romaneschi:

Madame Michel de Riedmatten, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Monsieur

et MadameCharles-Henri de Preux: Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Monsieur

et Madame Camille Dénériaz:

Les familles de Kalbermatten, de Werra, Evéquoz, parentes et alliées,

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## **Madame Henri DALLÈVES**

## née Marie-Adèle (Dady) DE RIEDMATTEN

## leur chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-sœur, tante,

grand-tante, arrière-grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur affection le 4 février 2011, dans sa 97e année, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe d'ensevelissement aura lieu en la Cathédrale de Sion le lundi 7 février 2011, à 10 h 30.

La défunte repose à son domicile, passage Raphy-Dallèves, où la famille sera présente samedi et dimanche dès 16 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.